



# États financiers 2022-2023

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2023.

Cat. No.: HR2 -16F-PDF

ISSN : 2818-2448

# Table des matières

<b>Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers .....</b>	<b>1</b>
État de la situation financière (non audité) au 31 mars (en dollars) .....	2
État des résultats et de la situation financière nette (non audité) Exercice terminé le 31 mars (en dollars).....	3
État de la variation de la dette nette (non audité) (en dollars) Exercice terminé le 31 mars .....	4
État des flux de trésorerie (non audité) (en dollars) Exercice terminé le 31 mars .....	4
<b>Notes aux états financiers (non audités) Exercice terminé le 31 mars .....</b>	<b>5</b>
1. Mandat et objectifs .....	5
2. Sommaire des principales conventions comptables.....	6
3. Autorisations parlementaires.....	8
4. Crédoiteurs et charges à payer .....	10
5. Avantages sociaux futurs.....	10
6. Débiteurs et avances .....	11
(en dollars) .....	11
7. Immobilisations corporelles .....	11
Coût (en dollars).....	11
8. Obligations contractuelles.....	12
9. Opérations entre apparentés.....	13
10. Information sectorielle .....	14
<b>Annexe – Évaluation du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (non audité) .....</b>	<b>16</b>

# Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

## Commission canadienne des droits de la personne

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne des droits de la personne (Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations, directives et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission a entrepris une évaluation fondée sur les risques du système de CIRF conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor. Le résumé des résultats de l'évaluation menée par une firme indépendante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et un plan d'action se trouvent à l'annexe.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'un audit.

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski  
Présidente par intérim  
Ottawa, Canada  
Le 15 septembre 2023

[original signé par]

Natalie Dagenais  
Dirigeante principale des finances

**État de la situation financière (non audité)  
au 31 mars  
(en dollars)**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 356 694	3 169 035
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 080 759	1 931 400
Avantages sociaux futurs (note 5)	826 700	776 400
<b>Total des passifs</b>	<b>7 264 153</b>	<b>5 876 835</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	4 162 007	2 896 451
Débiteurs et avances (note 6)	401 876	524 416
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>4 563 883</b>	<b>3 420 867</b>
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	-	(2 365)
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>-</b>	<b>(2 365)</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>4 563 883</b>	<b>3 418 502</b>
Dette nette	2 700 270	2 458 333
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	2 590 280	1 888 831
Charges payées d'avance	40 114	48 705
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>2 630 394</b>	<b>1 937 536</b>
<b>Situation financière nette</b>	<b>(69 876)</b>	<b>(520 797)</b>

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski  
Présidente par intérim  
Ottawa, Canada  
Le 15 septembre 2023

[original signé par]

Natalie Dagenais  
Dirigeante principale des finances

**État des résultats et de la situation financière nette (non audité)**  
**Exercice terminé le 31 mars**  
**(en dollars)**

	<b>Résultats prévus 2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charges</b>			
Mobilisation et promotion des intérêts	7 806 839	7 590 821	5 846 639
Plaintes	13 123 126	13 722 562	13 808 802
Conformité proactive	12 480 880	9 250 717	7 861 411
Services internes	15 019 732	15 292 867	14 101 697
<b>Total des charges</b>	<b>48 430 577</b>	<b>45 856 967</b>	<b>41 618 549</b>
<b>Revenus</b>			
Services de soutien internes	2 080 000	2 039 765	1 818 641
Revenus divers	314 145	440 948	307 249
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(314 145)	(440 599)	(307 249)
<b>Total des revenus nets</b>	<b>2 080 000</b>	<b>2 040 114</b>	<b>1 818 641</b>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	46 350 577	43 816 853	39 799 908
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		37 833 428	35 596 944
Variations des montants à recevoir du Trésor		1 265 556	(178 752)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		5 175 151	5 014 488
Éléments d'actifs transférés (à) d'autres ministères		(6 360)	(10 282)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(450 922)	(622 490)
Situation financière nette – début de l'exercice		<b>(520 797)</b>	<b>(1 143 287)</b>
Situation financière nette – fin de l'exercice		<b>(69 875)</b>	<b>(520 797)</b>
Information sectorielle (note 10)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État de la variation de la dette nette (non audité) (en dollars)****Exercice terminé le 31 mars**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(450 922)	(622 490)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	1 248 861	817 592
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(449 360)	(353 342)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (note 7)	(98 052)	-
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>701 449</b>	<b>464 250</b>
Variation due aux charges payées d'avance	(8 590)	(8 244)
<b>Augmentation nette de la dette nette</b>	<b>241 937</b>	<b>(166 484)</b>
<b>Dette nette – début de l'exercice</b>	<b>2 458 333</b>	<b>2 624 817</b>
<b>Dette nette – fin de l'exercice</b>	<b>2 700 270</b>	<b>2 458 333</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des flux de trésorerie (non audité) (en dollars)****Exercice terminé le 31 mars**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<b>43 816 853</b>	<b>39 799 908</b>
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(449 360)	(353 342)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(5 175 151)	(5 014 488)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (note 7)	(98 052)	-
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Diminution des débiteurs et avances	(120 175)	(102 823)
Diminution des charges payées d'avance	(8 590)	(8 244)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(1 187 659)	234 159
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(149 359)	166 300
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(50 300)	47 600
Transferts d'actifs (par) / à d'autres ministères	6 360	10 282
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<b>36 584 567</b>	<b>34 779 352</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	<b>1 248 861</b>	<b>817 592</b>
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<b>1 248 861</b>	<b>817 592</b>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<b>37 833 428</b>	<b>35 596 944</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes aux états financiers (non auditées)

## Exercice terminé le 31 mars

### 1. Mandat et objectifs

La Commission canadienne des droits de la personne (Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion financière, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP).

La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE). La LCDP interdit la discrimination, et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'équité, la Commission est également responsable de l'administration et de la mise en application de la Loi sur l'équité salariale (LES) et de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA). Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

### Mobilisation et promotion des intérêts

Offrir une voix nationale fiable pour l'égalité au Canada en sensibilisant le public aux enjeux liés aux droits de la personne; en engageant la société civile, les gouvernements, les employeurs et le public afin d'influencer le changement à l'égard des droits de la personne; en surveillant la mise en œuvre du gouvernement du Canada quant à ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

### Plaintes

Fournir à la population Canadienne un mécanisme permettant de déposer et résoudre des plaintes en vertu de la Loi canadienne des droits de la personne, de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi canadienne sur l'accessibilité, et de représenter l'intérêt public dans l'atteinte de l'égalité au Canada.

### Conformité proactive

Veiller à ce que les entités réglementées se conforment aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi canadienne sur l'accessibilité, et rendre imputables celles qui ne les respectent pas.

### Services internes

Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaire pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de

prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, et services de gestion des acquisitions.

## **2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### **a. Autorisations parlementaires**

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégrés au Plan ministériel 2022-2023. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ni dans l'État de la variation de la dette nette parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2022-2023.

### **b. Encaisse nette fournie par le gouvernement**

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### **c. Montant à recevoir du Trésor**

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

**d. Revenus**

- Les revenus provenant des services de soutien internes sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'événement qui a donné lieu aux revenus s'est produit.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de la Commission. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de la Commission.

**e. Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

**f. Avantages sociaux futurs**

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada à titre de répondant du régime.
- Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble de gouvernement.

**g. Débiteurs**

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

**h. Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les

œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique ni les biens situés dans les réserves des Premières nations et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Autres matériels	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

#### **i. Opérations entre apparentés**

Les opérations entre apparentés, autre que les opération interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit:

- i. Les services à recouvrements de coût sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

#### **j. Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### **3. Autorisations parlementaires**

La Commission reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et

dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**a. Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés**

(en dollars)

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<b>43 816 853</b>	<b>39 799 908</b>
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</b>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(5 175 151)	(5 014 488)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(449 360)	(353 342)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (note 7)	(98 052)	-
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(149 359)	166 300
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(50 300)	47 600
Remboursement des charges des exercices antérieurs	14 446	14 956
Remboursement des charges de programmes	43 516	59 431
Charges à payer non imputées aux autorisations	64 633	123 000
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	349	-
Redressement des créiteurs de l'exercice précédent	17 666	63 652
<b>Total des ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	<b>(5 781 612)</b>	<b>(4 892 891)</b>
<b>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	1 248 861	817 592
Augmentation des avances aux employés	1 787	106
Trop-payé aux employés	65 874	69 831
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(8 590)	(7 696)
<b>Total ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>1 307 932</b>	<b>879 833</b>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<b>39 343 172</b>	<b>35 786 850</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	1 248 861	817 592
Augmentation des avances aux employés	1 787	106
Trop-payé aux employés	65 874	69 831
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(8 590)	(7 696)
<b>Total ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>1 307 932</b>	<b>879 833</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>39 343 172</b>	<b>35 786 850</b>

#### 4. Crédoiteurs et charges à payer

(en dollars)

	2023	2022
Créditeurs – autres ministères et organismes	394 973	80 159
Créditeurs – parties externes	1 451 270	842 370
Total des crédoiteurs	<b>1 846 243</b>	<b>922 529</b>
Salaires à payer	2 510 451	2 246 506
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<b>4 356 694</b>	<b>3 169 035</b>

#### 5. Avantages sociaux futurs

##### a. Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2022–2023, s'élève à 2 784 189 \$ (2 299 158 \$ en 2021–2022). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,01 fois en 2021–2022) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1 fois (1 fois en 2021–2022) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de répondant du régime.

##### b. Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des

avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2023, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas financées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	776 400	824 000
Charge pour l'exercice	156 812	61 558
Prestations versées pendant l'exercice	(106 512)	(109 158)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>826 700</b>	<b>776 400</b>

## 6. Débiteurs et avances

(en dollars)

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Débiteurs – autres ministères et organismes	194 688	272 584
Débiteurs – parties externes	190 352	236 895
Avances aux employés	16 836	14 937
<b>Débiteurs bruts</b>	<b>401 876</b>	<b>524 416</b>
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	-	(2 365)
<b>Total des débiteurs et avances nets</b>	<b>401 876</b>	<b>522 051</b>

## 7. Immobilisations corporelles

### Coût

(en dollars)

Catégorie l'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	840 514	742 076	-	1 582 590
Logiciels informatiques	1 797 744	295 746	614 029	2 707 519
Autres matériels	623 988	-	-	623 988
Améliorations locatives	1 264 441	19 211	-	1 283 652
Immobilisations en construction	1 304 482	191 828	(712 081)	784 229
	<b>5 831 169</b>	<b>1 248 861</b>	<b>(98 052)</b>	<b>6 981 978</b>

## Amortissement cumulé

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	583 598	121 627	-	705 225
Logiciels informatiques	1 746 953	158 231	-	1 905 184
Autres matériels	506 914	37 502	-	544 416
Améliorations locatives	1 104 873	132 000	-	1 236 873
	<b>3 942 338</b>	<b>449 360</b>	-	<b>4 391 698</b>

## Valeur comptable nette

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	2023	2022
Matériel informatique	877 365	256 916
Logiciels informatiques	802 335	50 791
Autres matériels	79 572	117 074
Améliorations locatives	46 779	159 568
Immobilisations en construction	784 229	1 304 482
	<b>2 590 280</b>	<b>1 888 831</b>

## 8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite sont comme suit :

(en dollars)

	Apparentés	Acquisitions de biens ou services	Contrats de location-exploitation	Total
2024	826 845	1 941 450	16 870	2 785 165
2025	473 690	224 958	-	698 648
2026	131 091	124 308	-	255 399
2027	61 270	-	-	61 270
2028 and thereafter	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 492 896</b>	<b>2 290 716</b>	<b>16 870</b>	<b>3 800 482</b>

## 9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et les entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeant ou un membre de la proche famille de ces personnes. La Commission a identifié les principaux dirigeants comme étant la présidente, la vice présidente et le directeur exécutif.

La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

### a. Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission :

(en dollars)

	2023	2022
Locaux	2 572 773	2 511 657
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	2 594 503	2 495 107
Indemnisation des accidentés du travail	7 875	7 724
	<b>5 175 151</b>	<b>5 014 488</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, tels que les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission.

**b. Autres opérations entre apparentés avec d'autres ministères et organismes**

De plus, la Commission offre des services de soutien internes à certains autres ministères et organismes pour la prestation de services relatifs aux finances, aux ressources humaines, à l'acquisition, à l'administration et aux technologies de l'information. La valeur de ces ententes est de 2 039 765 \$ en 2022–2023 (1 818 641 \$ en 2021–2022). Les obligations contractuelles avec des apparentés, telles qu'inscrites à la note 8, représentent un total de 1 492 896 \$ au cours des cinq prochaines années.

(en dollars)

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Débiteurs	194 688	272 584
Créditeurs	394 973	80 159
Charges	6 104 994	6 415 675
Revenus	2 039 765	1 818 641

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section a).

**10. Information sectorielle**

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles de la Commission. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Les résultats de chaque segment pour la période sont comme suit:

(in dollars)

	<b>Mobilisation et promotion des intérêts</b>	<b>Plaintes</b>	<b>Conformité proactive</b>	<b>Services internes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	5 869 585	11 645 345	7 790 224	11 068 152	36 373 306	33 136 689
Services professionnels et spéciaux	1 132 135	1 116 982	701 723	1 495 603	4 446 443	3 804 113
Locaux	415 009	822 160	554 360	781 244	2 572 773	2 511 657
Locations	23 732	41 234	24 336	515 658	604 960	596 980
Charges liées au matériel	900	6 121	4 141	466 700	477 862	500 983
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	449 360	449 360	353 342
Information	21 521	23 420	41 678	264 526	351 145	420 082
Voyages et réinstallations	126 700	19 604	30 948	3 146	180 398	15 878
Communications	197	9 691	56	163 698	173 642	149 166
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	98 052	-	98 052	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 042	33 005	5 199	47 662	86 908	96 133
Réparation et entretien	-	-	-	37 118	37 118	26 671
Réclamations contre l'État	-	5 000	-	-	5 000	6 855
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>7 590 821</b>	<b>13 722 562</b>	<b>9 250 717</b>	<b>15 292 867</b>	<b>45 856 967</b>	<b>41 618 549</b>
Revenus						
Services de soutien internes	-	-	-	2 039 765	2 039 765	1 818 641
Revenus divers	-	-	-	440 948	440 948	307 249
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	(440 599)	(440 599)	(307 249)
Total des revenus nets	-	-	-	<b>2 040 114</b>	<b>2 040 114</b>	<b>1 818 641</b>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<b>7 590 821</b>	<b>13 722 562</b>	<b>9 250 717</b>	<b>13 252 753</b>	<b>43 816 853</b>	<b>39 799 908</b>

# **Annexe – Évaluation du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (non auditée)**

## **1. Introduction**

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par la Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de gestion financière, y compris le système de contrôle interne pour les rapports financiers, ainsi que les renseignements relatifs aux résultats de l'évaluation et au plan d'action connexe.

Il est possible de trouver des renseignements détaillés concernant les pouvoirs, le mandat et les responsabilités essentielles de la Commission dans le Plan ministériel 2023-2024, ainsi que dans le Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023.

### **1.1 Gestion des contrôles internes**

La Commission dispose d'une solide structure de gouvernance et de responsabilisation pour soutenir les activités d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne qui englobe notamment :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière y compris les rôles et responsabilités des gestionnaires principaux de la Commission en ce qui concerne la gestion des contrôles dans leurs domaines de responsabilité;
- l'adhésion au code de valeurs et d'éthique;
- la mise en place de processus de communication et de formation continus concernant les obligations légales, ainsi que les politiques et procédures visant à garantir une gestion financière saine et des contrôles financiers appropriés;
- la surveillance de la gestion des contrôles internes ainsi que la présentation des résultats d'évaluation connexes et des plans d'action à la haute direction.

### **1.2 Ententes de services relatives aux états financiers**

La Commission dépend d'autres entités pour l'exécution de certaines opérations figurant dans ses états financiers, comme indiqué dans les paragraphes suivants:

#### **Ententes courantes**

- Services publics et Approvisionnement Canada est chargé de la gestion centralisée de tous les paiements incluant les salaires, et l'approvisionnement en biens et services, conformément à la délégation de pouvoirs de la Commission, en plus de fournir des services liés aux locaux et de gérer Mes RHGC et Phénix pour la Commission;

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Commission des renseignements pour calculer la charge accumulée liée aux indemnités de départ ainsi que des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère de manière centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi; et
- Emploi et Développement social Canada offre une indemnisation des accidents du travail à la Commission.

Certains autres ministères et organismes gouvernementaux dépendent de la Commission pour le traitement de certaines opérations conformément aux ententes interministérielles.

#### Ententes particulières

- La Commission offre des services de soutien interne à différents ministères et organismes dans le cadre de protocoles d'accord. Ces services englobent divers aspects tels que les finances, les ressources humaines, l'approvisionnement, l'administration et les technologies de l'information. L'information recueillie au cours des évaluations est communiquée aux clients qui bénéficient des services de soutien interne proposés par la Commission.

## 2. Résultats de l'évaluation au cours de l'exercice 2022-2023

Les principales constatations et les rajustements importants requis découlant des activités de l'évaluation de l'exercice 2022-2023 sont résumés ci-dessous.

### 2.1 Nouveaux contrôles clés ou considérablement modifiés

Nouveauté en 2022-2023 : la gestion du budget a été renforcée au niveau des centres de coûts. Les Finances préparent une analyse périodique destinée à la haute direction. Cette analyse fournit une vue d'ensemble complète des dépenses réelles en comparaison avec les dépenses budgétées par rapport aux dépenses prévues, couvrant à la fois les coûts salariaux et les dépenses de fonctionnement et d'entretien. Il n'y a eu aucune modification importante des contrôles clés dans les processus existants qui ont nécessité une réévaluation.

### 2.2 Programme de surveillance continue

Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, la Commission a passé en revue et mis à jour la documentation des contrôles clés en place et a réévalué l'efficacité opérationnelle des processus opérationnels suivants : passation de marchés, administration de la paye, gestion des recettes, recouvrement des coûts, établissement du budget et prévisions. L'évaluation a permis de conclure que les contrôles clés de ces processus opérationnels étaient efficaces.

De plus, un nouveau risque émergent découlant de la pandémie de COVID-19 a été cerné dans le processus de gestion des actifs en raison de la flexibilité accrue des aménagements des espaces de travail et a été ajouté au plan de surveillance continue en 2020-2021. La Commission a également documenté et évalué l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés pour les processus opérationnels de gestion des actifs en 2021-2022. L'évaluation

a conclu que les contrôles clés étaient efficaces pour la plupart, mais certains aspects restent à améliorer :

- un document de politique de gestion des actifs doit être élaboré;
- un inventaire complet de tous les actifs gérés doit être réalisé.

Les mesures de suivi prévues en 2021-2022 ont été prises en 2022-2023.

Pour conclure, il y a eu une réévaluation de la documentation des contrôles clés en vigueur et de l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux en matière de technologies de l'information dans les domaines de la sécurité des TI, de la gestion des TI et des opérations informatiques et liées aux réseaux ainsi que dans les domaines du développement d'applications et de la gestion des modifications liées à ces applications. L'évaluation a révélé que les contrôles clés ont été généralement efficaces, toutefois, les suggestions d'amélioration ci-après ont été relevées :

- clarifier et surveiller les procédures de départ pour faciliter la suppression rapide de l'accès au réseau.
- consigner et communiquer à la haute direction une stratégie des TI et un plan annuel clairs.

### 3. Plan d'action

#### 3.1 État d'avancement au cours de l'exercice 2022-2023

La Commission a réalisé l'évaluation annuelle des contrôles internes conformément au plan cyclique de surveillance continue établi lors de l'exercice précédent, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

<b>Secteurs de contrôle clés</b>	<b>Plan cyclique de surveillance continue précédent pour l'année en cours</b>	<b>Statut</b>
Processus opérationnels	Passation de marchés	La documentation de soutien disponible a montré que les contrôles clés étaient efficaces.
	Administration de la paye	Les mesures de contrôle concernant le système Phoenix sont considérées comme adéquates. Les contrôles mis en place à l'aide du système Phoenix sont considérés comme satisfaisants.
	Gestion des recettes et recouvrement des coûts Établissement du budget et prévisions	Aucune mesure corrective requise. Réalisés comme prévu, aucune mesure requise.
Contrôles généraux en matière de TI	Sécurité des TI	Réalisée comme prévu, deux mesures correctives requises.

### 3.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue fondé sur les risques de la Commission pour les trois prochaines années est présenté ci-dessous :

Plan cyclique de surveillance continue			Évaluation de l'efficacité opérationnelle		
			2023-2024	2024-2025	
Secteurs de contrôle clés	Fréquence	Classement du risque			
Contrôles au niveau de l'entité	2 ans	Modéré	Oui	Non	
Processus opérationnels	Paiements aux fournisseurs <sup>1</sup>	2 ans	Modéré	Oui	Non
	Passation de marchés	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Administration de la paye	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Gestion des recettes	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Comptabilité de fin d'exercice et rapports financiers	2 ans	Modéré	Oui	Non
	Établissement du budget et prévisions	2 ans	Modéré	Non	Oui
	Recouvrement des coûts	2 ans	Modéré +	Oui <sup>2</sup>	Non
	Attestation du dirigeant principal des finances	2 ans	Modéré +	Oui	Non
	Gestion des actifs	2 ans	Modéré	Oui	Non
Contrôles généraux en matière de TI	Gestion des TI et opérations informatiques et liées aux réseaux	3 ans	Faible	Non	Oui
	Sécurité des TI (accès d'utilisateur)	Annuellement	Élevé	Oui	Oui
	Gestion du développement d'applications et des modifications liées à ces applications	2 ans	Modéré	Oui	Non

<sup>1</sup> Les évaluations comprendront le cycle de paiement des dépenses d'exploitation et d'immobilisations.

<sup>2</sup> Les travaux porteront notamment sur l'efficacité opérationnelle des contrôles clés pour les processus opérationnels de recouvrement des coûts.